

## BARÈME DES TARIFS

### TARIFS JOURNALIERS DE SERVICES D'ENTRETIEN

(Des tarifs des services d'entretien peuvent être exigés s'il n'y a pas de membres du personnel du CSPGNO présents lors de l'activité.)

Catégories	Du lundi au vendredi quand il y a un membre du personnel d'entretien sur les lieux	Du lundi au vendredi après les heures de conciergerie	Samedi	Dimanche et congés fériés
<b>A</b>	Aucun tarif	Aucun tarif	Aucun tarif	Aucun tarif
<b>B</b>	Aucun tarif	15 \$ / heure	15 \$ / heure	20 \$ / heure
<b>C</b>	Aucun tarif	20 \$ / heure	30 \$ / heure	40 \$ / heure

LOCAUX	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
Salle de classe	S/O	S/O	5 \$ / heure + T.V.P.
Auditorium			5 \$ / heure + T.V.P.
Atelier spécialisé			15 \$ / heure + T.V.P.
Cafétéria			5 \$ / heure + T.V.P.
Cuisine			10 \$ / heure + T.V.P.
Gymnase (par gymnase)			5 \$ / heure + T.V.P.
Local pour une fête familiale/fête d'enfant	50 \$		

### TARIFS DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT, DE SYSTÈME D'ALARME ET DE SERVICES D'INCENDIE

(Des tarifs supplémentaires peuvent être exigés.)

Équipement sportif (matelas, poteaux de badminton et de volley-ball et matériel athlétique)	25 \$ / location plus T.V.P.
Équipement technique tel que les systèmes d'éclairage de la scène, de sonorisation et les projecteurs de l'auditorium, l'équipement audiovisuel et l'équipement de technologie des ateliers	
Frais d'alarme (voir « Règlements », 2.d.i)	65 \$ plus T.V.P.
Frais de services d'incendie (voir « Règlements », 2 .d.ii)	Somme déterminée par les services d'incendie

### TARIFS D'ASSURANCE FOURNIE PAR LE CSPGNO

	1 jour	de 1 à 3 jours	Saisonnier
Sports à faible risque : p. ex. : badminton, curling, fer, yoga, tai-chi, tennis de table, conditionnement physique	10 \$	15 \$	75 \$
Sports à risque moyen/élevé : p. ex. : volleyball, baseball, soccer, tennis, basketball, athlétisme, squash...	25 \$	50 \$	150 \$
Cours de cuisine, réunions, ateliers, séminaires, etc.	5 \$	10 \$	50 \$
Événements spéciaux jusqu'à 500 personnes	30 \$ (Aucune boisson alcoolisée n'est servie.) 75 \$ (avec boisson alcoolisée)		
Événements spéciaux de 501 - 1100 personnes	50 \$ (Aucune boisson alcoolisée n'est servie.) 100 \$ (avec boisson alcoolisée)		

#### Protocole de remboursement de dédommagement

Le responsable de l'activité à qui est accordé le Permis d'utilisation d'une installation scolaire est tenu responsable de tous les dommages ou pertes causés à l'installation ou à l'équipement scolaire par l'usage qu'en a fait son organisme. Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario se réserve le droit de facturer l'organisme si tel est le cas.

Le présent document exclut toute entente conclue entre le Conseil et les centres communautaires hébergés dans les écoles du CSPGNO.